



Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce
La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth,
St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles

AFFICHAGE DE POSTE (2018-03-22)

PRÉVENTIONNISTE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Les municipalités de La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth, St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles ont choisi de regrouper leur service de sécurité incendie au sein d'une entente intermunicipale. La fonction ci-après décrite touche donc les territoires des quatre (4) municipalités.

Description de tâches :

Sous l'autorité du directeur du service incendie, la personne titulaire du poste planifie, organise, dirige et contrôle les activités et les ressources reliées à la prévention des incendies :

- Effectuer les inspections dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels afin qu'ils respectent les normes de sécurité contre les incendies ;
- Évaluer les risques potentiels associés aux incendies et aux matières dangereuses, préparer et concevoir des plans d'évacuation et élaborer des programmes d'intervention d'urgence ;
- Assurer le volet prévention et la coordination de chacun des schémas de couverture de risques et réaliser les actions dans le plan de mise en œuvre ;
- Informer, conseiller et éduquer le public sur les mesures de sécurité en prévention des incendies et accidents ;
- Planifier et organiser des campagnes de sensibilisation dans les écoles, camps de jour, résidences de personnes âgées et pour le grand public ;
- Mettre en place le logiciel Première Ligne et tenir à jour la base de données ;
- Participer à la mise à jour du dossier de sécurité civile ;
- Faire l'inspection et l'entretien des équipements, assurer la conformité des camions afin de répondre aux exigences de la SAAQ ;
- Toutes autres tâches connexes.

La description complète et détaillée du poste est disponible à l'adresse internet suivante, dans la section m'établir / nos offres d'emploi : www.munlaguadeloupe.qc.ca

Conditions particulières à la tâche :

- Travail à horaire parfois variable, demandant disponibilité de soir et de fin de semaine ;
- Travail qui requiert des déplacements entre le bureau et les casernes ;
- Travail qui demande un bon sens de l'organisation et des responsabilités ;
- Travail qui exige entregent, diplomatie et autonomie personnelle.

Compétences et exigences requises :

- Détenir une attestation d'études collégiales en « Prévention des incendies » ou une formation jugée équivalente ;
- Avoir complété la formation de Pompier 1 ;
- Posséder une expérience pratique d'au moins 3 ans dans le domaine ;



Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce
La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth,
St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles

- Posséder une bonne maîtrise du français écrit et une bonne capacité de synthèse, d'analyse et de rédaction ;
- Être familier avec les logiciels de la suite Office et du logiciel Première Ligne
- Posséder une bonne connaissance du milieu municipal, des lois et des règlements régissant la sécurité incendie ;
- Avoir le sens des responsabilités, du leadership et de la facilité à communiquer verbalement, à animer des réunions et à s'exprimer en public ;
- Être en mesure de se déplacer sur le territoire des municipalités membres du Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce ;
- Posséder un permis de classe 4A et 5 valide ;
- S'engager à suivre les formations proposées par la direction (reliées à sa tâche).

Conditions de travail :

- Emploi: 35 heures/semaine ;
- Taux horaire : à discuter ;
- Horaire variable sur une base régulière de 35h/semaine.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de présentation et leur curriculum vitae au plus tard le 17 avril 2018 à 16h30, avec la mention « Préventionniste en sécurité incendie » aux coordonnées suivantes :

Par courrier : info@munlaguadeloupe.qc.ca

Par la poste : Municipalité La Guadeloupe
763, 14^e Avenue, bureau 100
La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0

Note :

Le service incendie ne s'engage à retenir aucune des candidatures. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

CERTIFICAT DE PUBLICATION :

La soussignée certifie sous son serment d'office qu'il a affiché publiquement cet avis mercredi le 28 mars 2018 aux endroits prescrits par la convention collective des employés de la municipalité La Guadeloupe convenue avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, Local 3887 le 6 avril 2011.

Christiane Lacroix, directrice générale